

NOTES DE LEXIQUE

1. **AZAPE** et var., chez les Turcs, 'soldat de l'infanterie irrégulière' et 'soldat des troupes de marine', d'après R. Mantran, *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris 1989, 751. Non retenu par le *FEW** XIX, Robert 1985 ni le TLF, le mot se lit dans *Hu : assappe*, Brantôme, sans date précise. Il est bien attesté dans les récits de voyages et les ouvrages sur la Turquie parus aux XVI^e-XVII^e siècles, et il subsiste comme terme d'histoire jusque dans des dictionnaires récents. On a relevé :

- 1519 : «Les azaphes sont tous gens de pied et portent trestous arcz espee et targe ou quelque petite hachette ou pertisane», J. Balarin de Raconis, traducteur de l'italien de T. Spandugino, *La Genealogie du Grant Turc a present regnant*, Paris, E j v^o; etc., sans var. graphique
- 1535 : «Qu'aucun des subgetz du roy qui n'auroit habité dix ans entiers et continuelz ès pays dudict, G. S. ne doyye ne puysses estre contraint à payer tribut, carrach, avarie, taxe, asaps, vogueurs...», traité franco-turc, *Nég Lev* I, 293.
- 1542 : «Mesmement les Asapaga capitaines des Asaplar ou Asapiz, qui sont gens de pied extraordinaires», A. Geuffroy, *Estat de la Court du Grant Turc*, Paris, c i r^o.
- 1552 : «Junusbassa, ayant contemplé la nature du lieu, & exhorté, en mesme temps; d'un costé les Asappes, & de l'autre les Ianizaires, ne douta point de drecher son armee contremont les collines». D. Sauvage, traducteur du latin, *Histoires de Paolo Iovio*, Lion [sic], II, 115; etc.

* Les abréviations sont celles du *FEW*.

- 1559 : «Les *Asaplar*, qui sont aduenturiers, leués par païs», G. Postel, *La tirece Partie orientales histoires*, Politiers 1560 (achevé d'imprimer : 1559), 27; «quelque dix mille *Asaplar*», 34; deux mille «ont esté esleus d'entre les *A-quangis* ou *Curts*, ou autres bandes d'*Assapi*», 36; «Il y a quelque nombre de gens souldoiés continuellement a la marine : [...] *Assapi* ou gents de bonne voglia», 71.
- 1583 : «Le Mecredy, on donna à manger aux *Assappes* soldats de la marine», *Discours des triumphes, magnificences, et allegresses, qui ont esté faictes à la circoncision du Sultan Mehemed ...*, anonyme, Paris, 13.
- 1588 : «Outre lesquels [soldats aventuriers] il a encor les *Azapi* (gens de peu d'estoffe) mais il s'en sert au lieu de forsats, pour armer ses galeres, & par terre aux tranchees», R. de Lucinge, *De la Naissance, durée, et cheute des estats*, Paris, 131 v°.
- 1612 : «Car pour le reste de l'armée l'on y employe les *Azapes* & *Coynaris*», B. de Vigenère, *L'Histoire de la decadence de l'empire grec ...*, Paris, I, 408.
- 1615 : «Après suyent les *Azapi* qui sont aussi pour la plus part de Natolie, fort habilles à manier la picque», *Le Pelerin veritable de la Terre Saincte*, anonyme, Paris, 489; «quatre cens hommes, à chacun quatre Aspres le iour, appelez *Azappler*», 493.
- 1624 : «Le mesme [sc. être taillé en pièces] arriue aux *Azapes* qui sont comme auanturiers, qui entrent dans le païs de l'ennemy pour le rauager, & pour faire le chemin à ceux qui les suiuent», L. Deshayes de Courmenin, *Voiage de Levant*, Paris, 258.
- 1653 : «*Azapes*, ce sont fantassins, dont les armes sont l'arc & la flesche», G. Saulnier du Verdier, *Abbrégé de l'histoire des Turcs*, Paris, II, dans la «Table ou explication de quelques mots de la langue Turque, dont ie me suis seruy dans cet Ouillage», non paginée.

- 1675 : «il n'y a que les Janissaires & les Azappes, ou Enfans perdus, qui se servent du Mousquet», G. Guillet de Saint-George, *Athènes ancienne et moderne*, Paris, 371; etc.
- 1686 : au Caire, «Après eux viennent les Azapes qu'on nomme ailleurs Sergis», J. Coppin, *Le Bouclier de l'Europe*, Lyon, 206.
- 1697 : «AZABISTAN, Les Azapes, les recruës, & les nouvelles troupes, dans lesquelles on n'enroole que des gens libres & non mariez», B. d'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, Paris, 153b.
- 1712 : en Egypte, «il se fait d'abord du corps des Janissaires ou des Azabes», P. Lucas, *Voyage ... dans la Grece, l'Asie Mineure, la Macedoine et l'Afrique*, Paris, II, 87; «Officier des Azabs», II, 93; «cet Officier Asab», II, 94.
- 1732 : pour l'équipage des vaisseaux, «Assapps Mentugats Levants Matelots Chiourme Ouvriers», L. F. Marsigli, *L'Etat militaire de l'empire ottoman*, La Haye-Amsterdam, I, 63; nombre des AZZAPS n'est pas réglé», I, 84; etc.
- 1747 : «Les Azapes sont tous des Turcs naturels, qu'on lève extraordinairement dans la Natolie en tel nombre que le besoin le demande, pour servir sur terre & sur mer», J. A. Guer, *Moeurs et usages des Turcs*, Paris 1746-1747, II, 214.
- 1803-1804 : à Alexandrie, «Le corps des azabs est sans force et sans considération», G. A. Olivier, *Voyage dans l'empire Othoman, l'Egypte et la Perse*, Paris an IX-an XII, III, 20.

Dictionnaires : asape *Trév* 1721-1771, asappe *Trév* 1721-*Besch* 1887, azape *Trév* 1721-*Grand Larousse encycl.* 1960, asap *Raymond* 1836, azab *AcC* 1838-*Grand Larousse encycl.* 1960.

L'origine turque du mot français est évidente; v. en dernier lieu le glossaire de R. Mantran, loc. cit. : 'azab. Mais on doit se demander s'il s'agit ou non d'un emprunt direct. Le *Grande Dizionario della lingua italiana* de S. Battaglia, I, Torino 1961, sous *assapo*, relève *asapi*, pl., chez Bembo (1470-1547), d'après Tomma-

seo, et chez Montecuccoli (1609-1680), d'après le même : il indique pour l'étymologie : «Dal turco *azab* 'fuciliere di marina', attraverso il fr. *assape*». Mais un article plus récent de G. R. Cardona signale *esappi* dans le *Ciriffo Calvaneo* de Luca et Luigi de' Pulci (XV^e s.); source : un texte de Benedetto Dei, où on lit «gli asappi», emprunt au turc, *Lingua nostra* XXX, 1969, 98b. Le mot n'est pas relevé par le *DELI*. De fait, les relations commerciales et politiques des Vénitiens et des Génois avec les Turcs remontent au moins au XIV^e siècle (v. *ZrP* 103, 1987, 323) et, comme il est naturel, le mot turc est d'abord passé à l'italien. Un sondage dans *I Diarii* de M. Sanudo nous montre que le terme étudié est d'usage courant à l'extrême fin du XV^e siècle : en 1499 : «far gran numero axapi», éd. de Venise 1879-1903, II, 505; «et axapi 15 millia», II, 507; etc.; puis en 1500 : «Jacub bassà è venuto con asapi 6000», III, 256; «*Iltem*, asapi vol dir homeni da remo», III, 425; etc. C'est par l'italien que le mot parvient d'abord au français : le texte de 1519 est traduit de cette langue. On trouve dans l'original : «Li Azapi sono huomini a piedi, Turchi nativi, portano questi archi, spada et targa, qualche accetta et partigiana», éd. C. N. Sathas, *Documents inédits relatifs à l'Histoire de la Grèce au Moyen Age*, Paris 1880-1890, IX, 227-228; etc. ; var. graphique : «questi Asapi», IX, 228; etc. La version française du traité de 1535 traduit la version italienne, qui présente : «tasse, asapi, ramadori», *Nég Lev* I, 293. Geuffroy, chevalier de Rhodes, a été en contact avec les Turcs, à la langue desquels il lui arrive d'emprunter directement (v. le cas de *tersenal* 'arsenal', *mesen* 'muezzin', *caour* 'giaour', *musulman*, *ZrP* 103, 1987, 323-324). Mais il utilise aussi des ouvrages italiens, en particulier celui de B. Ramberti (v. *ZrP* 88, 1972, 416), où justement il rencontre *Asappi*, *Libri tre delle cose de Turchi*, in Vinegia 1539, 22 r°. D'où les deux formes de pluriel qu'il présente, l'une adaptée du turc et l'autre de l'italien, Ainsi feront encore Postel (1559) et l'anonyme auteur du *Pelerin veritable* (1615). En 1552, le mot italien parvient au français par l'intermédiaire du latin de Paolo Giovio. Texte original : «Iunusbassa loci naturam contemplatus eodem tempore hinc Asappos, illinc praetorianos milites cohortatus erigere aciem in colles non dubitavit», *Historiarum sui temporis tomus primus*, Florentiae 1550, 196; etc. Il faut attendre 1712 (P. Lucas) pour retrouver un em-

prunt direct au turc. Il est intéressant de connaître les sources de *Trév* 1721, qui introduit le mot dans les dictionnaires de langue. L'entrée est la suivante : «ASAPPE, ou comme écrivent M. d'Herbelot et D. C. [= Deshayes de Courmenin] AZAPE, s. m.», et sous AZAPE on lit : «Voyez ASAPE», coquille évidente pour ASAPPE, puisqu'il n'y a pas d'entrée ASAPE. L'exposé qui suit renvoie à G. Horn. B. d'Herbelot reprend en 1697 une forme déjà bien établie; c'est, en particulier, celle de Deshayes de Courmenin. Ce dernier est un diplomate; dans les rapports avec les Turcs, au XVII^e siècle, la langue diplomatique est l'italien. Aussi Deshayes utilise-t-il, pour les éléments de civilisation turque qu'il rapporte, des formes adaptées de l'italien; par exemple *chaoux*, 337 (v. *Mélanges P. Imbs*, Strasbourg 1973, 132) - *deruis*, 224 (v. *ZrP* 88, 1972, 416) - *moufty*, 298 (v. *ZrP* 102, 1986, 309); etc. Comparez les emprunts directs faits par Du Loir : *tchaouch*, *Les Voyages*, Paris 1654, 129 - *deruich*, 149 - *mufty*, 107; etc. Il est donc tout à fait probable que chez Deshayes *azapes* présente l'adaptation du mot italien *azapi*, attesté avant 1519, v. supra. Pour *asappe*, que préfère *Trév* 1721, il l'a trouvé chez G. Horn sous un habit latin : «*Auxiliares copiae, quae vocantur Asappi ex Christianis conscribuntur, ac in bello praemittuntur*», *Orbis politicus imperiorum, regnorum, principatuum, rerum publicarum*, editio secunda, Lugduni Batavorum 1668, I, 31. C'est là la forme des *Historiae* de P. Giovio dès 1550, v. supra. Pour *asape*, coquille de 1721, il passe, lui aussi, de dictionnaire en dictionnaire. En revanche *azab*, emprunt direct au turc en 1712, ne pénètre dans les dictionnaires qu'avec *AcC* 1838.

2. **MÉTICAL** (et var.). Il n'a pas été recueilli par le *FEW* XIX, non plus que par le *Robert* 1985 ni par le *TLF*. F. Nasser a relevé *mescal* 'petit poids de Perse' dans *SavBr* 1723 et il signale, sans les contextes, *médical*, 1664, chez Thévenot, et *mitical*, 1665, chez Monconys, *Emprunts lexicologiques du français à l'arabe*, Beyrouth 1966, 505. Le mot a souvent été utilisé dans notre langue en deux sens.

A. 'ducat d'or en pays musulman',

- 1596 : au Maroc, «dedit alcaide luy jeta un metical», en note : «Metical est une piece d'or qui vault 4 livres de nostre monnoie», P. Treillault, *Relation de la bataille de Tagu-ate*, in H. de Castries, *Sources inédites de l'Histoire du Maroc*, Paris 1911 sqq., 1^e série, I. Archives et Bibliothèques de France, t. II, 225.
- 1631 : dans la région de Mogador, «D'or sont faites les pieces nommées Medicaux, ou Cherifs qui peuuent valoir cent sols des nostres», J. Armand, *Voyages d'Afrique faicts par le commandement du Roy*, Paris, 244.
- 1636 : à Maroc, «Il y a trois monnoies d'or, le metical qui vaut dix realles...», Ch. de Valois, traducteur de l'espagnol de D. de Torres, *Relation de l'origine et succez des cherifs*, Paris, 83.
- 1637 : à Alger, «L'argent estrangier, c'est à sçauoir tant les Sultans Turquesques, qui sont de la valeur des ducats, les Moticals de Fez qui surpassent de la cinquième partie la valeur d'un ducat...», P. d'Avity, *Le Monde*, Afrique, Paris, 177.
- 1649 : à Maroc, à propos des monnaies, «Il y en a trois d'or qui s'appellent. le Metical, lequel vaut enuiron cinquante ou soixante solz monnoye de France...», P. Dan, *Histoire de Barbarie et de ses corsaires*, Paris, 233.
- 1651 : «*Medical*, monnoye de Maroc d'une dragme et demie, les deux font trois cecchins», S. Seguezzi, *Estat des reuenus d'AEgypte*, 96, in C1. Morisot, *Relations véritables et curieuses...*, Paris.
- 1660 : les tributaires des Persans «paient le karrage ou gizie par an et par teste, hommes et enfants venus en âge de discrétion, qui seroit, selon la taxe ancienne, un medical d'or», le P. Raphaël du Mans, *Estat de la Perse en 1660*, éd. Ch. Schefer, Paris 1890, 46.

- ca 1660 : les tributaires des Persans «paient le *karrage* ou *gizie* par an et par teste, hommes et enfants venus, en âge de discrétion, qui seroit selon la taxe ancienne, un medical d'or», le P. Raphaël du Mans, *Estat de la Perse en 1660*, éd. ch. Schefer, Paris, 1890, 46.
- 1670 : «La monnoye qui a cours en Mauritanie, ce sont des Ducats d'or, qu'ils appellent, *Metecal*», Th. Le Gendre, *Lettre escrite en response de diverses questions curieuses ...*, Paris 125.
- 1686 : «L'argent dont se servent les Marchands Algeriens est presque tout de Monnoie étrangere, comme [...] les Motticals de Fez valant 20 sols de Hollande», traduction anonyme du néerlandais d'O. Dapper, *Description de l'Afrique*, Amsterdam, 178.
- 1694 : «On compte par Onces ou par Meticalles, (qui est la même chose en Arabe, que Ducat en François)», «La Meticalle ou Ducat», I. Pidou de Saint-Olon, *Estat present de l'empire de Maroc*, Paris, 150.
- 1797 : «On donnoit au mithkal le nom de dirhem, on lui donnoit aussi celui de dinar», A. I. Silvestre de Sacy, traducteur de l'arabe de Makrizi, *Traité des monnoies musulmanes*, Paris, 7; «le médical ou mithkal», 11, n. 17.
- 1797-1798 : «20000 diremh (ou drachmes), que l'on peut évaluer à 1000 misçquals d'or», L. F. Cassas, *Voyage pittoresque de la Syrie*, Paris, 6^e livraison, 15.
- 1802 : à Mourzouk, Fezzan, «Les caravanes de Bournou et de Soudan payent deux *matkals* par esclave mis en vente», traduction anonyme de l'anglais de F. Horneman, *Voyages dans l'intérieur de l'Afrique*, Paris, 175.
- 1843 : «Une charge de chameau, de ce minéral, se vend, à Iwatalen, de huit à dix *mithcals*», W. Mac Guckin de Slane, traducteur de l'arabe, *Voyage dans le Soudan, par Ibn-Batouta*, Paris, 4.

- 1843 : «Le *Mitsqâl*, ou *Piastre marokaine*, diffère seulement des deux pièces précédentes par sa dimension et surtout par son épaisseur», «des *Mitsqâls*», L. Berbrugger, *Algérie historique, pittoresque et monumentale*, Paris, III, 3, 14.
- 1847 : «MITSKAL, s. m. [...] C'est aussi le nom d'une monnaie d'or ayant le même poids», A. P. Pihan, *Glossaire des mots français tirés de l'arabe, du persan et du turc*, Paris, 205.
- 1848 : à Timimoun, circonscription de Gourara, «de tébeur, ou poudre d'or, y vaut cent metkal, deux cents douros la livre», E. Daumas et A. de Chancel, *Le grand Désert*, Paris, 67; «2,500 coris valent, à Kachena, un mitkal du Fazzan», 238, n. 1.

Dictionnaires : métecal *SavBr* 1723-Boiste 1841, métical *Enc* 1765, métegal *Boiste* 1829-1841, mitigal *Raymond* 1836. (L'emploi des accents aigus est anarchique).

B. 'poids d'une drachme et demie en pays musulman',

- 1610 : pour préparer l'électuaire *Bers*, «ils adioustent dix dragmes d'opium avec euphorbium, espi de Nard, & pied d'Alexandre, de chacun vn mitchal», traduction anonyme du latin, *Histoire de la navigation de Iean Hugues de Linscot Hollandois ... avec annotations de Bernard Paludanus Docteur en Medecine*, Amsterdam, 183.
- 1664 : à Constantinople, «de medical est vne dragme & demy», J. de Thévenot, *Relation d'un voyage fait au Levant*, Paris, 129; en Egypte, «de medical est vne dragme & demy», 521. Cf. Nasser, loc cit.
- 1665 : à Alep, «d'achetay [...] 2. petits bezoars pesants vn mitical & demy moins vn ou deux carats [;] le mitical est vne dragme & demy», B. de Monconys, *Journal des voyages*, Lyon 1666 (achevé d'imprimer : 1665), I, 363. Cf. Nasser, loc. cit.

- 1671 : «Chaisnes d'or avec pierreries pesant 45 médicales», *Memoire des présens faits au Roy de Perse par M. de Jonchères, ambassadeur de Sa Majesté Tres-Chrestienne en l'an 1671*, éd. Ch. Schefer, in le P. Raphaël du Mans, *Etat de la Perse en 1660*, Paris 1890, 335.
- 1673-1674 : Cara Moustafa «a envoyé à Basra achepter quatre cents méticaux de perles», *Description juste de Cara Moustafa Pacha Caimmacan*, éd. Ch. Schefer, in *Journal d'Antoine Galland à Constantinople*, Paris 1881, II, 203.
- 1674 : en Perse, «Ils ont de grandes pieces d'argent qui valent cinq chais, & pésent deux medicaux», J. de Thévenot, *Suite du Voyage de Levant*, Paris, 168. Mort de l'auteur : 1667.
- 1697 : «Dinâr cependant se prend le plus souvent pour une piece d'or du poids d'un Methcal», B. d'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, Paris, 297a; sous l'entrée arabe METHKAL, ou MITHKAL, «C'est ce poids que les Traducteurs des Livres Arabes qui traitent de la Medecine appellent, Medical», 581a.
- 1711 : «Le *Bezoar de Perse* se vend par Kourag, qui est le poids de trois *Mescals*, ou gros, cinquante quatre livres le *Kourag*», J. Chardin, *Voyages*, Amsterdam éd. in-12, IV, 42; «Le *Mescal*, qui est un *demi-Derhem*, le *Dung*, qui est la sixième partie d'un *Mescal*», dans la liste des poids de Perse, IV-275.
- 1732 : «Le MITKAL vaut LXVI [grains]», L. F. Marsigli, *L'Etat militaire de l'empire ottoman*, La Haye-Amsterdam, I, 47.
- 1772 : en Egypte, «Ils ont aussi un poids pour les Perles qu'ils appellent *Metacal*, lequel vaut un carat & demi, ou deux carats», La Flotte, traducteur de l'anglais de R. Pockocke, *Voyages*, Paris 1772-1773, II, 46. Citation.
- 1775 : au Caire, «16 kerâts font 1 dérhem; 1 1/2 dérhem font 1 métkal», traduction anonyme de l'allemand de C. Niebuhr, *Voyage en Arabie & autres lieux circonvoisins*, Ams-

- terdam-Utrecht 1776-1780 (achevés d'imprimer : 1775 et 1779), I, 119.
- 1787 : «La dragme, *Dir'hém*, est de quatorze karats, *kyraths*; et le médical, *misscal*, de vingt karats», I. Mouradgea d'Ohs-son, *Tableau général de l'Empire othoman*, Paris 1787-1820, I, 274.
- 1797 : «Le mot *mithkal* signifie un poids quelconque gros ou petit, mais on l'a consacré spécialement à un petit poids ...», A. I. Silvestre de Sacy, traducteur de l'arabe de Makrizi, *Traité des poids et des mesures légales des Musulmans*, Paris, 35.
- 1797-1798 : au Caire, «l *mitikal* [est] de 24 karats», le C^{te} de Fleury, traducteur de l'italien de D. Sestini, *Voyage de Constantinople à Bassora*, Paris an VI, 319.
- 1800 : «Le mitkal ([pèse] 24 karats», J. Castéra, traducteur de l'anglais de W. G. Browne, *Nouveau Voyage dans la Haute et Basse Égypte, la Syrie, le Dar-Four ...*, Paris, I, xxxviiij.
- 1812 : «Le *mitqâl*, qui étoit le poids du *dynâr*, se divisoit en vingt-quatre *qirât*», S. Bernard, *Mémoire sur les Monnoies d'Égypte*, 393, in *Description de l'Égypte, Etat moderne*, II, Paris 1812.
- 1815 : l'essence de roses blanches de Tunis «jouit d'une si grande réputation, que le *métical* (2) s'en vend jusqu'à soixante-dix et quatre-vingts piastres», «(2). Fraction de poids qui équivaut à cinquante décigrammes de France», A. Ragueneau de La Chesnaye, traducteur de l'anglais de Th. Maggill, *Nouveau Voyage à Tunis*, Paris, 163.
- 1816 : «La vraie essence de rose de *Tunis* est rare et coûte deux tiers de plus par *mithqâl* que celle de Constantinople», L. Frank, *Tunis*, éd. J. J. Marcel, in *L'Univers pittoresque*, Afrique, Paris 1850, 85a.
- 1829 : «le poids de l'or et des essences est appelé *méticale*, il faut huit *méticales* pour une once», L. Filippi, *Fragmens historiques et statistiques sur la régence de Tunis*, 157,

in Ch. Monchicourt, *Documents historiques sur la Tunisie*, Paris, 1929.

- 1835 : «Le MITKAL se divise en 24 grains de karoube», P. Genty de Bussy, *De l'Établissement des Français dans la Régence d'Alger*, Paris, II, 252.
- 1845 : «Nature. Poudre d'or. Unité. Metkal», G. Marey-Monge, *Expédition de Laghouat*, Alger, 33a.
- 1847 : «MITSKAL, s. m.», «Poids d'une drachme et demie», Pihan, op. cit., 204.
- 1849 : à Tunis, «le médical = 22 carra 1/2», Prax, *Algérie. Commerce de l'Algérie avec La Mecque et le Soudan*, Paris, 13.

Dictionnaires : metkal *Trév* 1721-Lar 1931, mitkal *Trév* 1721-Lar 1931; mécat *Trév* 1721-1771, mescal *SavBr* 1723- *Grand Larousse encycl.* 1963, métical *Boiste* 1803- *Grand Larousse encycl.* 1963, médegal *Boiste* 1803-1841, métigal *Boiste* 1803-1841, mithkal *Raymond* 1836, métecal *Lar* 1874-1931, mezcil *Lar* 1931. (L'emploi des accents aigus est anarchique).

A. Le mot français a désigné d'abord la pièce d'or marocaine et l'emprunt s'est effectué au niveau du Maroc. Or, dans ce pays, la communication des habitants avec les Européens se fait, au moins jusqu'à la fin du XVII^e siècle, par le canal de l'espagnol, à la fois langue de commerce et langue diplomatique; v. *Festschrift für Johannes Hubschmid*, Bern-München 1982, 747-748. Il y a donc toute chance pour que le *métical* français (depuis 1596) soit pris à l'espagnol de forme identique, adaptation de l'arabe *mitqâl* (plus ancienne attestation espagnole: *metcal*, 915); v. *CoromPascual* IV, 61b. Cf. le cas d'une autre monnaie marocaine, *blanquille*, dont le nom français est assurément pris à l'espagnol; v. *Mélanges Ch. Rostaing*, Liège 1974, I, 18-19. Comme la forme espagnole (non plus que la forme arabe) ne peut expliquer la sonore *d* de la variante *médical*, on peut penser qu'elle résulte d'une attraction paronymique de *medicalis* ou de *médical*, adj. (*doigt médical* est attesté dès 1534 *FEW* VI/1, 595b), sans lien génétique ni sémantique. A partir de 1670 au moins se produisent

des emprunts directs à l'arabe, plus fidèles à cette langue. Au sens de 'ducat d'or', le mot français paraît abandonné vers le milieu du XIX^e siècle. Il est encore relevé par l'ouvrage spécialisé d'A. P. Pihan, *Dictionnaire étymologique des mots français tirés de l'arabe, du persan et du turc*, Paris 1866, qui reprend et complète le glossaire cité de 1847, mais Besch 1846 l'ignore; il présente toutefois un *mitkul* 'monnaie de compte de Maroc'; LandS 1853 donne *mitkal* en ce sens. Ces deux formes se lisent encore, avec la même signification, dans Lar 1931. Enfin le récent *Grand Dictionnaire encyclopédique Larousse*, Paris, 1984, enregistre *metical* 'unité monétaire de Mozambique'.

B. Comme mesure de poids, le mot *médical* se lit, selon B. d'Herbelot (1697), chez les traducteurs des écrits médicaux arabes. Faut-il comprendre : dans les traductions latines? Le terme est assurément rare, en français, pour indiquer les doses des remèdes : LldS (1256), *Livxssimpl* (XIII^e s.), *AntidNic* (début du XIV^e s.) utilisent la livre, l'once, le denier, la drachme, le scrupule, le grain. Ils se fondent cependant sur les versions latines de traités arabes. Pas de *médical* non plus dans la liste des mesures, non paginée, placée en tête de *Pin Diosc* (1560), et pourtant Mattioli a bien lu «des Arabes» dans leurs versions latines et les cite volontiers. Toutefois on trouve un *mitchal* en 1610. P. Alpino avait écrit : «opij, dra. X., spicae Indae, euphorbij, piretri, an. mitchal», *De Medicina Aegyptiorum libri quatuor*, Venetiis 1591, 122 v°. B. Ten Broeke, dit Paludanus, reprend cette recette (électuaire *Bers*) : «Opium derdehalf loot, Spica Nardi, Euphorbium, Bertram, van elcx j. Mitchal», J. H. van Linschoten, *Itinerario, voyage ofte Schipvaert*, Amsterdam 1596, 99a. Cela devient dans la traduction latine : «opii, dipondiis duobus & sicilico, spicae nardi, euphorbii, bertrae semuncia, mirchal [sic]», id., *Navigatio ac itinerarium*, Hagae Comitum 1599, 81a. Texte traduit en français en 1610.

Le commerce des matières précieuses d'Orient paraît avoir répandu le terme chez les voyageurs français. Les emprunts à l'arabe se sont faits soit directement, soit indirectement. Le mot, en effet, était utilisé en Turquie (v. sous 1664, 1673-1674, 1732). Le *Dictionnaire turc-français* de T.-X. Bianchi et J. D. Kieffer, Paris

1850 relève encore *misqâl*, II, 799b. Il l'était probablement aussi en Perse (v. sous 1711). *Trév* 1721 donne pour garant B. d'Herbelot. Mais il modifie les graphies de ce dernier : l'adresse devient *métkal* ou *mitkal*, tandis que *médicat* se lit dans le corps de l'article. Comme l'entrée est placée entre *Méthca* et *méthode*, il est presque sûr que l'absence de *h* constitue une erreur matérielle. En 1723, *SavBr* définit *mescal* : «Petit poids de Perse»; source vraisemblable : Chardin 1711, souvent référence au XVIII^e siècle. Pour le turcophone Mouradgea d'Ohsson (1787), *médical* est le terme français correspondant au turc *messcal*. Mais les dictionnaires de langue ont répugné à relever cette forme, sans doute pour des raisons d'homonymie et *AcC* 1842 a préféré enregistrer *métical*, qu'il trouvait dans *Boiste*. Les récits de voyages en particulier de voyages en Afrique du Nord, continuent après cette date à présenter aussi d'autres adaptations de l'arabe si bien que *Lar* 1931 doit relever encore six formes (*mescal*, *mezcal*, *métical*, *métécal*, *metkal*, *mitkal*), que le *Grand Larousse encyclopédique*, en 1963, réduit à deux, *mescal* et *metical* 'ancienne mesure de masse ...', sept autres étant présentées comme périmées : «On disait aussi...»,

3. **SESBANIE.** Le nom de ce genre de plantes n'a pas été recueilli par le *FEW* XIX. F. Nasser a relevé *seseban* chez J. Wansleben, 1677, et dans quelques dictionnaires à partir de *Fur* 1701; il donne *sesban* ou *sesbane* pour emprunté à l'arabe *saysabân*, *sîsabân*, d'origine persane, sans faire l'histoire de la dénomination française, *Emprunts lexicologiques du français à l'arabe*, Beyrouth 1966, 496. *Robert* 1985 a une entrée *sesbania* ou *sesbanie*, f., et indique : «1848; *sesban*, 1730; lat. bot. *sesbanus*, fin XVI^e arabo-persan *sisabân*». Attestations :

A. 'sesbanie d'Egypte, *Sesbania aegyptiaca* Pers.',

1677 : «de *Seseban*, qui est une haute Plante qu'on sème autour des champs de sucre pour servir de haye ...», J. Wansleben, *Nouvelle Relation en forme de Journal, d'un voyage fait en Egypte*, Paris, 100. Cf. Nasser, loc. cit.

1686 : «*Sesban* est un Arbrisseau de la hauteur du Myrte, dont le tronc est quelquefois armé d'épines & qui porte des

fleurs jaunes», traduction anonyme du néerlandais d'O. Dapper, *Description de l'Afrique*, Amsterdam, 83; «Sesban, arbrisseau qui croît en Egypte 83», table.

- 1719 : «Le Serban [sic], qui est un arbrisseau de la hauteur du Mirthe, porte des fleurs jaunes», P. Lucas, *Troisieme Voyage*, Rouen, III, 215.
- 1800 : SESBAN ou GALÉGA d'ÉGYPTE, *Galega Egyptiaca, siliquis articulatis*. Arbrisseau qui croît en Egypte dans les haies», *Valm XIII*, 271. Dictionnaires : sesban *Corn* 1694-*Boiste* 1841, sesbam *Enc* 1765.

B. 'sesbanie, Sesbania Pers., genre de plantes papilionacées',

- 1806 : «SESBANE [en français]. *Sesban* [en latin]. Genre de plantes dicotylédones, à fleurs incomplètes, papilionacées, de la famille des légumineuses», J. L. M. Poiret, *EncMBot* VII, 126b.
- 1819 : «SESBAN. Espèce du genre des NÉLITES de Linnaeus, et des CORONILLES de Willdenow, qu'on a établie comme type d'un genre [...], Ce nouveau genre en renferme neuf [sc. espèces], dont la plus connue est le SESBAN D'ÉGYPTE», L. A. G. Bosc, *NDHN XXXI*, 100; SES-BANE. Synonyme de SESBAN», *idi.*, *ibid.*
- 1829 : «SESBANIE [en français]. *Sesbania* [en latin]. BOT. PHAN. Genre de la famille des Légumineuses», Guillemin, *DCHN XV*, 391a.

Dictionnaires : sesban *Raymond* 1824-*Dictionnaire encycl. Quillet* 1934, sesbane *Raymond* 1824-*LiS* (Devic) 1877, sesbanée *Li* 1871-*Lar* 1904, sesbanie depuis *Lar* 1875 [en fait : 1876], sesbania m. *Lar* 1933-*Grand Lar. de la Langue fr.* 1977, f. depuis *Dictionnaire encycl. Quillet* 1970.

Seseban, hapax de 1677, est probablement emprunté directement à l'arabe d'Égypte; toutes les autres formes françaises remontent, directement ou non, à *sesban* (non pas *sesbanus*), for-

me d'un traité souvent cité jusqu'au XIX^e siècle : «*De Sesban*», «*Sesban ibi frutex est myrthi magnitudine...*», P. Alpino, *De Plantis Aegypti liber*, Venetiis 1592, 33 v°. C. Dapper, qui se fonde sur la réédition de ce livre procurée par J. Veslingius, Patavii 1640, utilise la même forme, *Naukeurige Beschrijvinge der Afrikaensche Gewesten van Egypten, Barbaryen, Lybien, Biledulgerid ...*, Amsterdam 1668, I, 133b. D'où *sesban* dans la traduction française, 1686. *Corn* 1694 a largement utilisé Dapper, voire copié. C'est le cas ici : «SESBAN. s.m. Arbrisseau qui croist en Egypte de la hauteur du myrte, & dont quelquefois le tronc est armé d'épines». De *Corn* 1694 le mot passe dans *Fur* 1701 et *Trév* 1704-1771. Le texte de Lucas, 1719, ne fait que résumer l'exposé de Dapper, comme cela se produit souvent, v. *ZrP* 99, 1983, 338-339 et 102, 1986, 312. Autre lecteur d'Alpino, G. Pontedera. Son chapitre «De Flore polypetalo anomalo papilionaceo dicto» décrit la plante et renvoie au traité de 1592. Mais il écrit *sesbam* et attribue indûment cette forme à son garant : «*Sesbam* Prosp. Alp. Aegypt. 33», *Anthologia sive de floribus natura*, Patavii 1720, 284-285. C'est là la source avouée de l'*Encyclopédie*, qui fait passer *sesbam* au français (1765).

Point important : en 1777, G. A. Scopoli latinise en *sesbania* la forme d'Alpino : «* 1415. SESBANIA. P. ALPINO», *Introductio ad Historiam naturalem*, Pragae, 308. Mais le célèbre Linné avait fait de *sesban* la sixième espèce de son genre *Aechyniomenè*; v., par exemple, le *Systema naturae*, 12^e éd., Holmiae 1766-1768, II, 492-493. J. L. M. Poiret et Ch.-H. Persoon, à leur tour, voient dans le *sesban* d'Egypte une espèce d'un genre particulier. Le premier francise en *sesbane*, 1806, le latin botanique *sesban*, dont il fait un nom de genre. Le second reprend, comme nom de genre latin, en 1807, la forme *Sesbania* créée par Scopoli, *Synopsis plantarum seu enchiridium botanicum*, Parisiis Lutetiorum 1805-1807, II, 316a. C'est, en 1827, le latin correspondant au français *sesbane*, *DSN XLIX*, 42. Le *DCHN*, dans un article signé Guillemain, préfère adapter au plus près le nom du «genre *Sesbania* de Persoon» et crée *sesbanie*, 1829. *Littre* 1871 présente *sesban* et *sesbanée* (avatar probable de *sesbane*), lequel disparaît des dictionnaires après 1904. *Sesbania* reprend la forme latine telle quelle.

4. **TALEB** 'lettré, en Afrique du Nord'. Le mot ne figure pas dans le *FEW*. F. Nasser, op. cit., 585, en donne l'étymon arabe, *ṭālib*, et précise le sens de base : 'celui qui se met à la poursuite des études', ce qui explique bien la diversité des emplois relevés. Robert 1985 glose le terme : 'écrivain public, en Afrique du Nord' et le date du XIX^e siècle (P. Larousse). On lit enfin dans un numéro du *Magasin pittoresque* de 1835 : «Dans chaque village est établi un *taleb* ou maître d'école qui remplit en même temps les fonctions d'Iman de la mosquée», le mot étant recueilli par *La Châtre* 1854, *DDL* 2^e s., 33, 243. On relève :

- 1617 : à Maroc, je «fus coucher dans la ville en la maison des Chrestiens, payant mon entree au *Talbe* ou Greffier», J. Mocquet, *Voyages en Afrique, Asie, Indes orientales et occidentales*, Paris, 175; «aux *Talbes* de la douïane qui gardent les portes», 193.
- 1666 : à Fez, «apres cette sienne priere le *Talbi* ou le Prestre s'assied bas, & resoud tous les doutes», Th. de La Grue, traducteur de l'anglais d'A. Ross, *Les Religions du monde*, Amsterdam, 73.
- 1670 : le roi de Maroc «manda aussitost ses *Talips* ou écrivains», Th. Le Gendre, *Lettre escrite en response de diverses questions curieuses sur les parties de l'Affrique ...*, Paris, 168-169.
- 1676 : à Fez, «Cette priere faite, le *Talbi*, ou le Prestre, estant bas assis, explique la Loy», J. Jovet, *L'Histoire des religions de tous les royaumes du monde*, Paris, II, 61.
- 1683 : «Je fus quel. temps occupé à broyer des couleurs sous un Peintre qui étoit aussi *Talbe* ou Docteur de l'Alcoran», G. Mouette, *Relation de la captivité ... dans les royaumes de Fez et de Maroc*, Paris, 44-45.
- 1694 : «tous leurs *Talbes* ou Prêtres y chantent ses louanges [sc. de Mahomet] sans discontinuer jusqu'au jour», I. Pidou de Saint-Olon, *Estat present de l'empire de Maroc*, Paris, 47; «plusieurs Marabouts ou *Talbes*, qui sont les Prêtres des Mauras», 60.

- 1714 : le roi de Maroc «se fait un grand honneur d'être Talbe ou Docteur de sa Loi», «tous les Talbes», D. Busnot, *Histoire du regne de Mouley Ismaël, roi de Maroc*, Rouen, 48; etc.
- 1743 : à Nic-kowse, en Algérie, «Les habitans sont presque tous des *Zwowiah*, & sous la protection de *Seedy Lissan*, leur Saint tutélaire; du revenu de son Sanctuaire ils entretiennent deux-cens *Thalebs*», traduction anonyme de l'anglais de Th. Shaw, *Voyages ... dans plusieurs provinces de la Barbarie et du Levant*, La Haye, I, 142.
- 1787 : «Le peu d'anecdotes qu'ils [sc. les Maures] ont sur des tems plus éloignés, a été écrit par des Talbes, qui réunissant la science des Loix à celle de la Religion, ont eu moins d'intérêt ...», L. Chénier, *Recherches historiques sur les Maures et histoire de l'Empire du Maroc*, Paris, I, 9-10.
- 1814 : à Tanger, «Le bournous sur le hhaïk est l'habit de cérémonie pour les *talbes* ou gens de lettres», J.-B. de Roquefort, adaptateur de l'espagnol de D. Badia y Leblich, *Voyages d'Ali Bey el Abbasi en Afrique et en Asie*, Paris, I, 25; «Un talbe», I, 68.
- 1835 : chez les Kabyles, «Dans chaque village de quelque importance il y a une mosquée, et les habitans font choix pour la desservir d'un *iman*, sorte de *taleb* ou savant, qui doit savoir lire et écrire, et parler arabe correctement. Aux fonctions de ces *talebs*, qui les cumulent avec la direction de l'école des enfants, est attaché un traitement payé par cotisation», P. Gentil de Bussy, *De l'Etablissement des Français dans la Régence d'Alger*, Paris, I, 89-90.

Dictionnaires : talbe *Trév* 1721-*Besch* 1871, taleb depuis *Besch* 1846.

Le pluriel de la langue d'origine a pu parfois être préféré :

- 1845 : à Ouargla, «tous les chefs de la ville et les t'olba parlent arabe», E. Daumas, *Le Sahara algérien*, Paris, 79; «leurs tolbas», 110.

1890 : à Fez, «Il est réellement très moderne, ce *tholba*, très étudiant même [...] parmi les *tholbas*», P. Loti, *Au Maroc*, 210; etc.

Talbe entre dans les dictionnaires avec *Trév* 1721; qui cite Busnot (1714). Les Français retrouvent le mot arabe lors de la conquête de l'Algérie; ils en font alors une nouvelle adaptation, qui prévaudra par la suite. Le livre de Gentil de Bussy paraît bien la source du texte de revue cité par les *DDL*. En Algérie, on disait *taleb* 'lettré' et on hésitait, selon le milieu social, entre *un tolba* et *un taleb*, pour désigner un étudiant de mosquées; v. A. Lanly, *Le français d'Afrique du Nord*, Paris, 1970, 119.

R. ARVEILLER